

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 044-214400756-20260414-45_2026-DE

<u>Nombre de conseillers</u>
en exercice19
présents16
votants17

L'an deux mil vingt-six, le **QUATORZE AVRIL**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 8 avril 2026

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc	PIERRISNARD Béatrice	BODIER Jean-Michel	CHIRADE-ANTHOINE Brigitte	
GOINARD Jean-Noël	MARTIN Yves	CROSSAY Myriam	SANSOUCY Philippe	BOUCHET Stéphanie
MOREAU Karine	GAVALAND Cédric	CARCREFF Sylvie	RABU Sophie	FRICAUD Yoann
GUEGAN Alan	BONNET Claudine			

ABSENTS EXCUSÉS : CORBIN Pierre-Marie ; VERGNES Stéphanie (pouvoir à PIERRISNARD Béatrice) ; Loïcia CAHAREL

ABSENTS NON EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : CROSSAY Myriam

OBJET

45/2026	DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT « SECURITE ROUTIERE »
----------------	---

M. le Maire expose que le Conseil Municipal doit désigner parmi ses membres un correspondant « sécurité routière ».

Ce correspondant a plusieurs rôles :

- Etre l'interlocuteur privilégié des services de l'Etat et des autres acteurs locaux en matière de sécurité routière
- Veiller à la prise en compte des enjeux de sécurité routière sur la commune

Le Conseil Municipal désigne Alan GUEGAN en tant que correspondant « sécurité routière ».

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

